

MÉTHANISATION

POURQUOI ET COMMENT INTÉGRER LE

FINANCEMENT PARTICIPATIF

DANS VOTRE PROJET ?



SOMMAIRE

L'obtention du financement de votre projet est une étape clé pour le mener à bien.

De plus en plus d'exploitants agricoles intègrent le financement participatif dans leur projet d'unité de méthanisation.

C'est un nouveau mode de financement complémentaire aux financements classiques, qui permet de répondre aux problématiques financières mais également sociétales des porteurs de projet.

Dans cette optique, sous l'impulsion du groupe de travail (GT) Financement créé par le GT injection*, il a été rédigé un guide qui recense les informations à connaître pour intégrer du financement participatif dans un projet.

Ce document a été co-rédigé par des représentants des structures suivantes : Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement, Agrilend, ATEE Club Biogaz, Enerfip, Energie Partagée, Financement Participatif France, FNCCR, GRDF, Lendosphere, Miimosa, Syndicat des énergies renouvelables et Tudigo.



1 - POURQUOI CE GUIDE SUR LE FINANCEMENT PARTICIPATIF ?

Un nouveau mode de financement complémentaire...

... en plein développement

Les différentes formes de financement participatif

2 - LE FINANCEMENT PARTICIPATIF VIA UNE PLATEFORME

Le fonctionnement

Emprunter pour financer un projet de méthanisation

Ce que cela apporte aux riverains

Exemples : Demeter Energies, Metha'Sauville

3 - OUVRIR LE CAPITAL DE SON PROJET

Le fonctionnement

Les intérêts d'une structure d'intermédiation des fonds propres

Exemples : Méthalayou et Méthamoly

4 - COMMENT INTÉGRER CE FINANCEMENT DANS SON PROJET ?

Définir l'objectif de son projet

Choisir une stratégie et des partenaires

Décider du moment opportun

Réussir son financement et sa communication

p 03

p 03

p 03

p 04

p 05

p 05

p 06

p 07

p 08

p 10

p 10

p 11

p 12

p 14

p 14

p 14

p 15

p 16

* Le groupe de travail Financement du GT Injection du Comité National Biogaz a pour objectif de construire les conditions de réussite de l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel. Espace de dialogue et de concertation de la filière biométhane (Etat, CRE, opérateurs de réseaux de gaz, bureaux d'études, fédérations ou associations professionnelles, équipementiers, etc.), le GT Injection s'engage à identifier toutes les solutions permettant de lever les freins à l'injection de biométhane.

1 - POURQUOI CE GUIDE SUR LE FINANCEMENT PARTICIPATIF ?

Un nouveau mode de financement complémentaire...

Au-delà du crédit bancaire classique, de nouvelles possibilités de financement émergent pour les projets de méthanisation. Elles peuvent être sous forme de dette ou de capital, apportées par des collectivités locales ou des sociétés d'économie mixte (SEM), des riverains proches de votre projet, des particuliers à travers des plateformes ou de l'épargne solidaire, ou encore des fonds d'investissement régionaux. Toutes ces nouvelles possibilités vous permettent de garder la maîtrise de votre projet.

Les acteurs du financement participatif vous aideront à consolider le financement de votre projet et vous soutiendront également dans les phases de développement et/ou d'investissement en renforçant le projet sur d'autres aspects, notamment celui de l'acceptabilité et de l'appropriation des enjeux de la transition énergétique. Ils peuvent accompagner tout type de projet, allant de petits projets agricoles à des projets territoriaux. Ce guide présente des expériences réussies et des acteurs que vous pouvez mobiliser à travers toute la France.

La méthanisation

présente de nombreux avantages pour les agriculteurs : valorisation des coproduits agricoles, production d'engrais organiques se substituant aux engrais chimiques, amélioration de la valeur agronomique des sols, complément de revenus... la méthanisation agricole peut vous permettre de diversifier vos activités. De plus, elle apporte de la valeur ajoutée à votre territoire et participe à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Le biométhane

est un gaz renouvelable produit à partir de déchets provenant majoritairement de l'agriculture (lisier, fumier, cultures intermédiaires...), de l'industrie agro-alimentaire et des collectivités (restauration collective, tontes de pelouses, boues de stations d'épuration, décharges).

Tout comme le gaz naturel, il sert à chauffer, cuisiner... mais pas seulement. Utilisé comme carburant (bioGNV), il offre une solution économique et écologique (émissions de CO₂, qualité de l'air) au transport de marchandises et de personnes.

En outre, il génère des emplois locaux non délocalisables.



... en plein développement

Depuis quelques années, la méthanisation connaît un développement important. En cinq ans, plus de 90 sites ont vu le jour représentant plus de 1 000 GWh/an. Actuellement plus de 700 projets sont en cours. Les coûts liés à la construction d'un site de production de biométhane représentent un investissement moyen de 4 millions d'euros.

Les personnes désireuses de réaliser une unité de méthanisation doivent donc trouver les outils de financement : fonds propres, subventions, fonds d'investissement, etc. Parmi les solutions existantes, le financement participatif se développe fortement.

Il s'agit d'un **mode de financement alternatif ou complémentaire** qui permet de mobiliser des fonds en provenance de particuliers, d'associations, de collectivités et d'entreprises afin de financer son projet et d'améliorer son acceptabilité locale.

Qu'apporte le financement participatif

Le financement participatif répond à une double problématique, financière bien sûr mais également sociétale. En effet, la construction d'un site peut générer des interrogations, voire des craintes ou des oppositions de la part des riverains. Les associer en leur proposant d'être contributeurs vous permet d'établir une relation de confiance et de lever un certain nombre de barrières.

Vous pourrez aussi l'utiliser pour aller plus loin et mobiliser des acteurs du territoire pour ouvrir à la co-construction. Cette démarche permet de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de votre territoire.

UNE LEVÉE DE FONDS PARTICIPATIVE, PERMET DE :

- sécuriser les fonds propres de votre projet et/ou votre emprunt bancaire ;
- ancrer votre projet dans le développement de votre territoire, en associant des citoyens à votre projet et en améliorant l'acceptabilité locale ;
- bénéficier de soutien accru pour votre projet, voire de vos nouveaux partenaires ;
- communiquer sur votre société et sur votre projet ;
- sensibiliser les citoyens au développement durable et à la transition énergétique.

Il s'agit d'une ouverture de votre projet : cela implique de votre part une envie de communiquer sur le projet, voire d'y intégrer des soutiens, en étant accompagné par les plateformes.

Les agriculteurs qui souhaitent ancrer leur projet dans leur territoire, les collectivités locales qui souhaitent associer leurs concitoyens à leurs actions de transition, et les habitants et acteurs économiques qui souhaitent soutenir le dynamisme de leur territoire se retrouvent dans de tels projets.

Les différentes formes de financement participatif

Le financement participatif peut intervenir dans un **projet spécifique**, directement **via des plateformes de crowdfunding** ou **via une structure dédiée**.

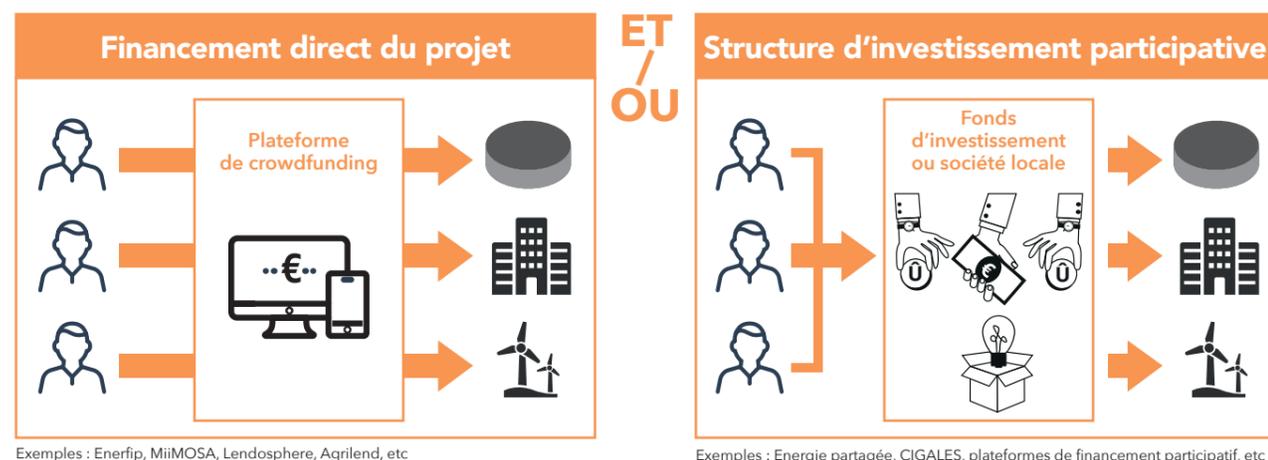


Figure 1 - Modèles d'intervention du financement participatif auprès de projets de méthanisation

Il faut avant tout bien comprendre les spécificités des deux modèles possibles, puis se poser la question des besoins de votre projet.

2 - LE FINANCEMENT PARTICIPATIF VIA UNE PLATEFORME

Le fonctionnement

Le financement participatif met en lien direct les porteurs de projet, les particuliers et les entreprises disposant de ressources financières.

Les collectes peuvent être réservées en tout ou partie au territoire d'implantation du projet.

Destiné à financer collectivement, directement et de manière traçable des projets de toutes sortes, le financement participatif existe sous 3 grandes formes : **le don, l'investissement et le prêt.**

Le don

Il s'agit d'une personne morale ou physique qui offre de l'argent pour mener à bien un projet. Si en principe, il n'y a pas de contreparties financières, il peut arriver que le donateur perçoive une contrepartie non financière (récompense). Il existe 3 types de campagnes de don : sans contrepartie, avec contrepartie et prévente.

L'investissement

Il s'agit d'une levée de fonds effectuée par le porteur de projet, soit via l'investissement en capital - également connu sous le nom de crowdequity - soit en conservant son capital via l'investissement en royalties.

Le prêt

Il s'agit d'une dette contractée par le porteur de projet qui peut être souscrite par des particuliers ou des personnes morales. Les particuliers et les personnes morales peuvent prêter avec intérêts aux entreprises. Les personnes morales peuvent aussi effectuer des prêts aux entreprises en souscrivant des minibons et des obligations.

Focus

Outils	Caractéristiques	Remboursements	Taux d'intérêt	Durées maximum
Prêt rémunéré	L'entreprise peut bénéficier d'un crédit dans des délais courts. La limite du prêt est de 2000 euros par projet pour le prêteur (personne physique) et 1 million d'euros pour l'emprunteur.	Constant avec différé possible	De 2 à 8 %	7 ans
Minibon	Il s'agit d'un bon de caisse intermédié via une plateforme de financement participatif permettant aux personnes physiques et morales de prêter sans limitation de montant. La société peut emprunter jusqu'à 2,5 millions d'euros.	Constant sans différé	De 4 à 8 %	5 ans
Action	Il s'agit d'une prise de participation au capital de particuliers. Ce montage permet de rentrer au capital du projet. Les conditions sont au cas par cas, selon les projets. Des éventuels pactes d'actionnaires peuvent être mis en place.	N/A	N/A	N/A
Obligation	Il s'agit d'un titre financier représentant la dette permettant aux personnes physiques et morales de prêter sans limitation de montant. L'entreprise peut émettre des obligations simples (à taux fixes) ou convertibles, jusqu'à 2,5 millions d'euros.	Constant ou in fine (remboursement du capital au terme)	De 4 à 8 %	Aucune durée maximum réglementaire

Adoptée par le Parlement le 11 avril 2019, la loi PACTE va augmenter le seuil de 2,5 à 8 millions d'euros pour les entreprises qui émettront des minibons, obligations ou actions, via une plateforme de financement participatif.

Emprunter pour financer un projet de méthanisation

Sont éligibles les dirigeants d'entreprises qui recherchent un financement dans le cadre d'un projet de méthanisation.

Les prêteurs s'engagent à financer le projet à une entreprise pour un taux et une durée qui sont définis en amont, entre le porteur de projet et la plateforme. Les collectes durent un temps limité (entre 1 et 3 mois en général) pendant lequel les participations se cumulent dans le but d'atteindre l'objectif de collecte.

Le porteur de projet doit évaluer le montant dont il a besoin pour financer son projet.

A propos

La réglementation française du financement participatif

Pour développer le financement participatif dans un environnement sécurisant pour ses contributeurs, la France est le premier pays à avoir adopté une réglementation spécifique. Deux statuts réglementaires ont été créés en 2014 :

- Le statut d'intermédiaire en financement participatif (IFP), pour les plateformes de don et de prêt, est régulé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).
- Le statut de conseiller en investissements participatifs (CIP), pour les plateformes d'investissement en capital, en obligations ou intermédiaire des minibons, est régulé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Les plateformes sont immatriculées sur le registre de l'Orias (Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance).

Les plateformes peuvent également opter pour le statut de prestataire de services d'investissement (PSI), régulé par les deux autorités.

Ce mode de financement connaît un essor avec la création des plateformes en ligne dédiées. Une partie de ces plateformes couvre de nombreuses thématiques (ex : Tudigo), d'autres se positionnent sur un secteur spécifique, comme l'agriculture (ex : MiiMOSA ou Agrilend) ou l'énergie (ex : Lumo, Enerfip ou Lendosphere).



Point de vigilance

Les plateformes analyseront votre projet et vous proposeront les modalités d'emprunt les plus adaptées à votre projet.

Ce que cela apporte aux riverains



Pourquoi

Par le biais de plateformes internet, en tant que contributeurs (personne physique ou morale), les riverains peuvent sélectionner les projets qui les intéressent selon différents critères comme la localisation du projet, leurs valeurs, les taux d'intérêt, les risques associés, les modalités de remboursement, ...

Le financement participatif est un nouveau produit d'épargne qui leur permet de soutenir l'économie réelle en injectant de l'argent dans des projets à l'échelle locale ou nationale. Financer un projet de méthanisation peut permettre de profiter des retombées financières en investissant dans un projet qui contribue à l'économie, et à l'attractivité du territoire.



Point de vigilance

Les taux d'intérêt font l'objet de prélèvements à la source car sont imposés comme des produits de placement.



Comment

Le prêteur crée un compte sur la plateforme et le crédite du montant qu'il souhaite investir dans le projet. Une fois son offre réalisée, à l'issue de la collecte, le prêteur reçoit un contrat de prêt. Puis, il pourra suivre ses remboursements depuis son espace personnel sur la plateforme, selon l'échéancier du projet.

Dès qu'une contribution est réalisée, un contrat de prêt est édité et le remboursement s'opère avec intérêts, pendant toute la durée du prêt.

Améliorer l'acceptabilité locale : l'exemple du projet Demeter Energies

- SAS Déméter Énergies du GAEC BIRAUD/PAILLAT à Mauzé-sur-Mignon (79).
- Groupe porteur : GAEC composé de 3 associés.
- Investissement de 5 800 000 €, dont 200 000 € de dette levée sur la plateforme Enerfip auprès de 187 investisseurs.



Il s'agit d'un collectif d'agriculteurs, principalement éleveurs dans les Deux-Sèvres.

Associés : GAEC BIRAUD-PAILLAT à 80%, Vanessa BAUDRIER PAILLAT à 6%, les agriculteurs apporteurs de matières à 7,4 %, la holding DE Investissements à 6,6 % (holding financière).

12 agriculteurs apporteurs de matières à moins de 8 kms (qui détiennent 7,4 % du capital social).

- 13 000 tonnes de fumiers.
- 5 300 tonnes de lisiers.
- 2 000 tonnes de CIVE.

Un négoce de céréales (VSN) à moins de 8 kms.

- 300 tonnes d'issues de triage de céréales.

Pour en savoir plus : <https://www.demeter-energies.fr/notre-projet/quels-sont-les-enjeux-de-la-methanisation/>

Renforcer le soutien local et financier par l'ouverture du projet aux acteurs du territoire : le témoignage de Clément Courtehoux, président du projet Métha'Sauville

Le projet de méthanisation Metha'Sauville est un projet en polyculture élevage porté par deux agriculteurs. C'est la ferme familiale située à Sauville dans les Ardennes qui approvisionne le méthaniseur.

Les deux agriculteurs détiennent plus de 50 % de l'installation, et leur partenaire, METHA'Invest, qui détient un peu moins de 50% de l'installation n'est ni plus ni moins qu'une filiale de Métha'Ventures, Bureau d'Etudes, Développeur et Constructeur qui conçoit l'installation (elle-même détenue à plus de 99% par des exploitants agricoles).

Ce projet représentant un investissement de l'ordre de 730 000 € est financé à hauteur de 450 000 € par des fonds propres et subventions (ADEME - Région Grand-Est) et de 150 000 € par un financement bancaire classique.

1/ Pourquoi avoir fait appel au financement participatif dans la construction de votre plan de financement ?

Le financement participatif d'une partie de notre projet de méthanisation était une évidence depuis que nous avons découvert MiiMOSA. Ce financement a permis d'aller à la rencontre des particuliers, de leur faire connaître notre projet à taille humaine et de les rassurer sur les différents a priori que ceux-ci pouvaient avoir sur la méthanisation, et notamment via des amalgames entre petite méthanisation et grosse méthanisation collective.

2/ Pensez-vous qu'à l'avenir le financement participatif peut s'imposer comme incontournable dans le financement des unités de méthanisation agricole ?

Le financement participatif est un formidable outil de financement rapide de projets, mais aussi de cohésion sociale en recréant du lien entre des porteurs de projets et des investisseurs particuliers, tout en rémunérant le « risque » mesuré de l'investisseur. Côté porteur, la différence de taux par rapport à un emprunt bancaire est finalement peu impactante sur le plan financier, une fois pris en compte les nombreux avantages du financement participatif.

3/ Des commentaires ?

Nous avons observé un regain d'intérêt autour de notre projet depuis le succès de notre campagne de financement participatif, mais aussi un changement de regard de la part des co-financeurs. Le projet a gagné en poids vis-à-vis de ceux-ci, et nous sommes aujourd'hui en mesure de choisir avec quel partenaire bancaire nous allons travailler. C'est un gain de liberté et de gouvernance dans nos projets.

Enfin, nous avons apprécié de voir parmi les financeurs de notre projet quelques proches, membres de la famille et amis, et de très nombreux inconnus, parfois dans des régions très éloignées.

Pour en savoir plus : <https://www.miimosa.com/fr/projects/devenez-acteurs-de-la-transition-energetique/description?l=fr>

3 - OUVRIR LE CAPITAL DE SON PROJET

Le fonctionnement

Si le financement participatif permet de faciliter le financement de la dette, dans certains cas, vous pouvez souhaiter ouvrir le capital du projet aux acteurs de votre territoire, afin qu'ils deviennent des partenaires sur le long-terme : riverains, partenaires locaux et collectivités locales. Ainsi, les acteurs locaux sont impliqués dans une nouvelle dynamique où ils comprennent les enjeux du projet et où la confiance se crée. Les enjeux du territoire sont représentés dans la conception du projet et, à terme, dans le suivi de l'exploitation.

Pour cela, des structures d'investissement participatif ou local organisent le financement à une échelle territoriale, en recueillant les participations d'investisseurs particuliers et institutionnels pour ensuite prendre des parts dans un ou plusieurs projets EnR (Energies Renouvelables).

Les investisseurs particuliers ne participent donc pas directement à la gouvernance du projet : c'est la société d'investissement qui le fait. Ces sociétés d'investissements sont des structures participatives comme Energie Partagée ; des plateformes de financement participatif en capital comme Enerfip, Lendosphère et Tudigo, des fonds régionaux d'investissement dans les énergies renouvelables ou des SEM.

Différentes modalités de prise de participation peuvent être proposées.

Comment

Plusieurs schémas décrits ci-dessous vous permettent d'ouvrir le capital tout en gardant une maîtrise du projet. Dans tous les cas, la structure qui investit apporte des fonds propres au projet (capital social et compte courant d'associé) et à ce titre participera à la gouvernance du projet. La gouvernance est encadrée, notamment par des pactes d'actionnaires : les prises de décision et les rôles de chacun sont clarifiés dès le début.

Ces prises de participation peuvent se faire dès la phase de développement du projet, bien en amont des négociations bancaires.

Si les citoyens prennent des participations directement dans la société du projet, on parle alors de financement direct. C'est souvent le cas des proches des agriculteurs qui portent le projet. Dans le cas où le financement devient « citoyen », c'est-à-dire à l'échelle du territoire, le financement ne se fait plus en direct mais à travers une structure juridique. Cela permet d'organiser la gouvernance et évite d'alourdir les interactions avec les porteurs de projet. On dit que le financement citoyen est intermédié : cette structure juridique est l'actionnaire intermédiaire entre le projet et les citoyens financeurs.

Structure qui investit dans le projet	Société citoyenne d'investissement, créée pour le projet	Structure d'épargne dédiée (exemple : Énergie Partagée)	Structure locale publique ou semi-publique : Fonds régional, SEM, syndicat d'énergie, collectivités locales
Souscription des citoyens	Dans la société citoyenne	Dans le fonds	Pas de participation directe des citoyens / habitants
Gestion de la structure	Par les citoyens, riverains et/ ou la plateforme de financement participatif	Par la structure	Par la structure
Contribution à la gouvernance du projet	Un ou des investisseurs de la société citoyenne sont nommés pour la représenter dans la gouvernance du projet	La structure dispose en interne (équipe salariée) de compétences sur les énergies renouvelables et/ou la méthanisation. Elle a déjà investi dans un ou plusieurs autres projets	
Organisation de la communication locale	Par les citoyens, riverains ou la plateforme de financement participatif avec les porteurs du projet	Par la structure, avec les porteurs du projet et les souscripteurs	Selon les volontés de la structure

Les intérêts d'une structure d'intermédiation des fonds propres



Un gage de confiance pour les riverains et les acteurs du territoire

Un porteur de projet qui propose l'ouverture du capital de son unité de méthanisation fait preuve de transparence. Il présente son projet en ligne et sur le terrain (lors de réunions d'information par exemple) afin d'associer des particuliers à son projet. Ses futurs actionnaires seront informés régulièrement au cours de la vie du projet. Cette transparence est un gage de confiance qui valorise le projet sur son territoire et au-delà.



L'intermédiation des citoyens

Les agriculteurs qui souhaitent ouvrir leur projet au territoire n'auront pas à porter la création d'une société locale ni la gestion de cette société et de son actionariat citoyen. Ils travailleront avec seulement un ou quelques membres de la structure d'intermédiation, experte de la méthanisation, du financement et/ou de la concertation locale. La souscription se fera en ligne sur le site et/ou par bulletins en papier. Dans ce montage, les citoyens souscrivent des parts du ou des projets qu'ils souhaitent soutenir. Cela leur permet d'être tenus au courant des avancées du ou des projets et d'être conviés aux événements (1^{er} pierre, inaugurations, visites, etc). Les citoyens ne sont pas actionnaires directement du projet, mais de la structure d'intermédiation qui investit dans le ou les projets.



Des fonds propres supplémentaires qui laissent la maîtrise du projet aux agriculteurs

La structure d'intermédiation apporte des fonds propres de manière minoritaire et participe donc à la gouvernance du projet. Les statuts de la société projet ainsi que le pacte d'actionnaires permettent d'organiser le fonctionnement et la gouvernance du projet en respectant pleinement les spécificités agricoles. Cela peut être par exemple : de conserver une majorité agricole du capital social et une présidence issue des agriculteurs, de valoriser et prioriser certaines prestations d'exploitation de l'unité pour les actionnaires agricoles (rendu racine, astreintes, ...).



Point de vigilance

Ouvrir son projet au territoire implique d'être dans une démarche de partage et de co-construction. C'est un partenariat sur le long-terme qui nécessite fondamentalement une envie partagée de la part de tous les partenaires et une vision commune du projet. Il est donc important de prendre le temps des discussions en amont, par exemple à partir du moment où une étude de pré-faisabilité donne une première vision du projet et de sa faisabilité.

Financer son projet avec l'épargne citoyenne : l'exemple du projet Méthalayou (64)

- 332 500 € engagés - 158 contributeurs.
- Groupe porteur : collectif d'une quinzaine d'agriculteurs.
- Ce projet agricole (90 % du gisement) et de co-traitement de biodéchets devrait injecter 90 Nm³/h.
- Investissement de 5 600 000 € et 330 000 € de fonds propres par Energie Partagée qui représente les citoyens.



Méthalayou est un projet de méthanisation porté par et pour un collectif d'une quinzaine d'agriculteurs en polyculture-élevage. L'unité traite leurs fumiers et lisiers ainsi que des déchets locaux (déchets verts, restes de repas, déchets de fabrication de transformateurs agro-alimentaires, ...). L'exploitation du site est assurée par les agriculteurs et un salarié dédié.

Le projet a une capacité d'injection de 90 Nm³/h et est équipé d'un module d'hygiénisation.

Le projet représente 5,6 M€ d'investissement. Les 150 citoyens et acteurs locaux y ont apporté 330 000 € de fonds propres à travers Energie Partagée.

Pour en savoir plus : <https://energie-partagee.org/projets/methalayou/>

Renforcer le soutien local et financier par l'ouverture du projet aux acteurs du territoire : l'exemple du projet Methamoly (42)

- SAS Méthamoly à Saint-Denis-sur-Coise.
- Groupe porteur : 12 agriculteurs qui détiennent 51% du capital.
- Unité d'injection de 125 Nm³/h.
- 6,5 M€ d'investissement, dont 230 000 euros de fonds propres apportés par des citoyens à travers Energie Partagée (actionnaire unique).



Le projet Méthamoly, mis en service en mars 2019 est un groupe de douze agriculteurs des Monts du Lyonnais qui, en 2012, ont décidé de se rassembler pour produire ensemble une énergie renouvelable et collective. Ils se sont eux-mêmes mobilisés suite à une étude réalisée par le syndicat de traitement des déchets, et bénéficient rapidement du soutien de ce syndicat dans les premières démarches.

Cette installation permet de produire du biogaz à partir d'effluents d'élevages (lisier agricole), de déchets organiques des industries alimentaires et des cantines scolaires... Ils sont animés par l'envie permanente d'impliquer localement, ce qu'ils font en communiquant largement et en tissant des liens nouveaux avec les habitants, les associations locales, les élus, les cantines scolaires...

Le groupe décide de concrétiser cette démarche dans la conception même du projet, en intégrant au capital :

- Des représentants des acteurs du territoire : la SEM SOLEIL, société d'économie mixte du département de la Loire et le fonds régional pour les énergies renouvelables OSER.
- Les citoyens, à travers Énergie Partagée.

Les agriculteurs détiennent 51% du projet, et chacun des autres acteurs entre 10% et 15%, amenant à 84% le taux de capital local ou citoyen. Un acteur industriel complète le tour de table.

Pour en savoir plus : <https://je-souscris.energie-partagee.org/decouvrir-nos-projets/detail/methamoly/>

4 - COMMENT INTÉGRER CE FINANCEMENT DANS SON PROJET ?

Définir l'objectif de son projet

Différents outils et acteurs peuvent vous aider dans la mise en place d'un financement de votre projet. Les montants mobilisés jusqu'à aujourd'hui vont de 30 000 à 1 000 000 euros, pour des unités de méthanisation.



Les bonnes questions à se poser

Définir son objectif en se posant les questions suivantes :

- Comment renforcer mon projet ? Quelles compétences, postures, relais complémentaires pourraient bénéficier au projet ?
- Quel type de financement complémentaire ? Des fonds propres, des obligations, de la dette ?
- Suis-je prêt à ouvrir la gouvernance ? Sur quels aspects du projet ? Avec quels garde-fous ?
- Quels sont les acteurs du territoire qui peuvent me soutenir ? Comment puis-je les mobiliser ?
- Quelle est plus largement ma stratégie de communication locale et d'ouverture au territoire ? Quels sont les outils dont je dispose pour cela, et ce dont j'aurais besoin ?

Choisir une stratégie et des partenaires

En fonction de l'objectif que vous définissez, vous pourrez trouver une solution de financement y répondant. Chaque acteur dispose d'une expertise spécifique et propose des solutions correspondant à son identité.

Si vous choisissez le financement à travers une plateforme

Pour faciliter la compréhension des acteurs et le choix de la plateforme, Financement Participatif France a réalisé une cartographie des plateformes de financement participatif qui sont membres de leur association : <https://financeparticipative.org/college-du-financement-participatif/>

De plus, un label ministériel « Financement participatif pour la croissance verte » a été mis en place par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, en partenariat avec Financement Participatif France. Les plateformes labellisatrices peuvent ainsi octroyer un label aux projets « verts » répondant aux critères du label afin d'être valorisés. Plus d'informations sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-financement-participatif>

Si vous choisissez d'ouvrir votre capital au financement citoyen

Dans chaque région, un interlocuteur de l'ADEME est en charge des projets citoyens et participatifs d'énergie renouvelable et pourra être force de proposition par rapport à votre démarche. D'autres interlocuteurs comme des associations (AILE en Bretagne et Pays de Loire, le CERDD en Hauts-de-France et des réseaux régionaux des énergies citoyennes), des syndicats d'énergie ou les SEM de votre territoire peuvent également vous accompagner.

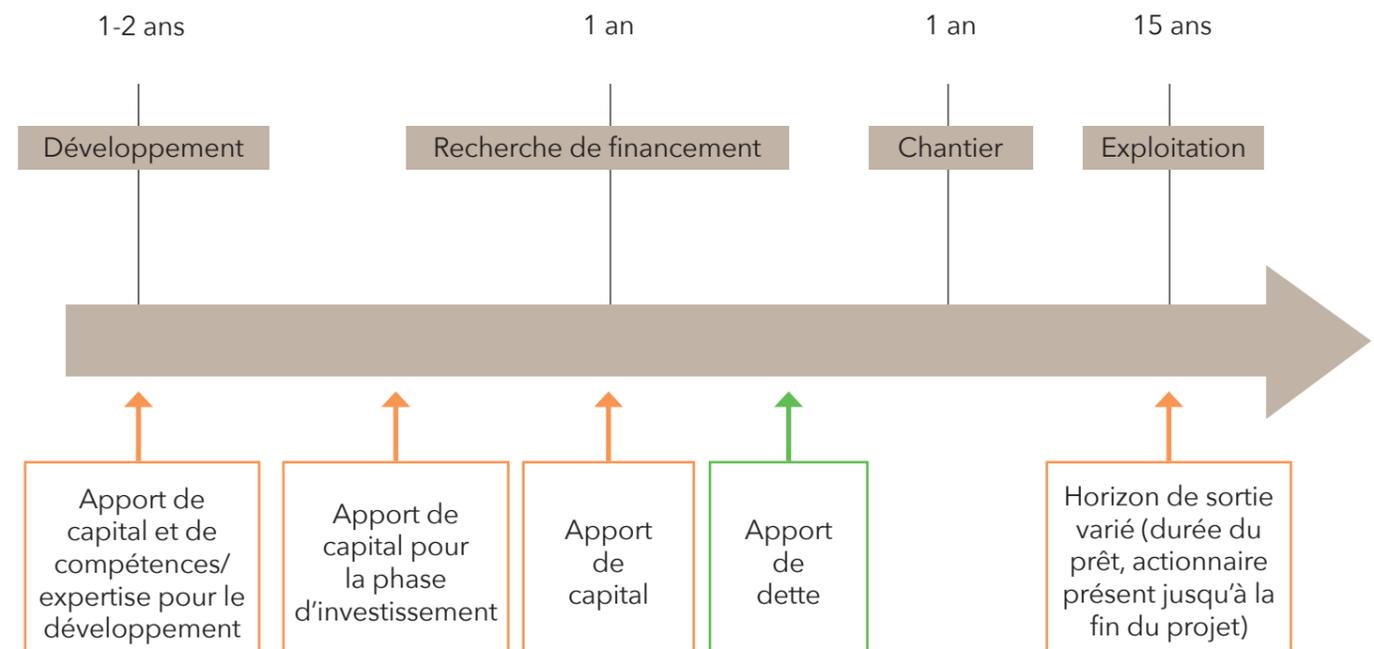


Points de vigilance

- Le niveau de fonds propres exigé par les banques est souvent élevé et peut varier.
- Faites-vous accompagner pour construire votre business plan.
- Contactez en amont les acteurs du territoire (ADEME, DREAL etc.).
- Intégrez bien l'appropriation de votre projet.
- Une fois votre site mis en service, continuez à informer l'ensemble des contributeurs via la plateforme.

Décider du moment opportun

La chronologie type d'un projet de méthanisation :



- Fonds qui intermédièrent les citoyens (Energie Partagée, CIGALES, plateformes de financement en capital). Ils interviennent au capital, leur présence dans la gouvernance organise la co-contribution avec le territoire : énergie partagée en fonds régionaux.
- Plateformes de financement par des outils de dettes.



Point de vigilance

Plus vous allez intégrer le financement participatif en amont de votre projet, plus cela facilitera l'acceptation de votre projet sur le territoire.

Réussir son financement et sa communication

La chronologie type d'un projet de méthanisation* :

1- Présenter son projet

Un projet incarné personnalisé

Les contributeurs doivent connaître le ou les porteurs de projet et pouvoir s'identifier à eux.

Une démarche transparente

L'avantage du financement participatif c'est la transparence. Le contributeur sait où va son argent et à quoi il sert. Il faut donc bien expliquer les besoins et l'utilisation des fonds qui seront collectés.

2 - Choisir le bon calendrier

Un porteur de projet disponible

Une campagne de financement participatif demande du temps, il faut s'assurer d'être disponible.

Un lancement réfléchi

Certaines périodes de l'année sont peu propices à la mobilisation des contributeurs (exemple : période de paie de la MSA dans les zones agricoles). Il faut bien réfléchir au meilleur moment de lancer sa collecte.

Une campagne cadrée

Une campagne doit être suffisamment longue pour atteindre l'objectif souhaité. Néanmoins, il ne faut pas trop la prolonger car cela risque d'affecter son dynamisme.

3 - Viser des objectifs mesurés

Des ambitions de collecte réalistes

Il faut définir un objectif en fonction des besoins mais ne pas être trop ambitieux. Pour la dette, le montant réglementaire maximum est de 2,5 M€.

Des coûts associés à prévoir

Des dépenses peuvent être associées au lancement d'une campagne ainsi que des coûts d'outils de communication.

Points de vigilance

- La commission prélevée sur la collecte ne sera facturée qu'en cas de réussite.
- Ce type de modèle n'apporte pas seulement du financement. Il améliore l'acceptabilité du projet à l'échelle territoriale.

4 - Communiquer tout au long du projet

Une campagne de communication lors de la phase de financement

Une bonne campagne de financement participatif est avant tout une campagne de communication qu'il faut anticiper.

Un suivi de projet à partager

L'après-campagne est très importante. Il faut continuer à communiquer tout au long de l'avancement du projet et animer la participation des contributeurs de la collecte. Il ne s'agit pas que d'une recherche de financement : une campagne s'appuie aussi sur l'appropriation territoriale du projet (réunion ou permanence d'information à l'échelle locale).

Envie d'en savoir plus sur ces nouveaux modes de financement ?

Vous pouvez contacter directement les organismes référencés dans ce guide, et également vous tourner vers les acteurs de votre territoire : chambres d'agriculture, mairie ou communauté de communes, SEM Energie, fonds régionaux mais aussi syndicats d'énergie et gestionnaires de réseau.

Vous souhaitez en savoir plus ou vous lancer dans le financement participatif pour votre projet de méthanisation ?

- Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement : guillaume.coicadan@auvergnerhonealpes-ee.fr
- Agrilend : contact@agrilend.fr
- ATEE Club Biogaz : club.biogaz@atee.fr
- Enerfip : serviceclient@enerfip.fr
- Energie Partagée : suzanne.renard@energie-partagee.org
- Financement Participatif France : info@financeparticipative.org
- FNCCR : fnccr@fnccr.asso.fr
- GRDF : pierreyves.eon@grdf.fr
- Lendosphere : contact@lendosphere.com
- Miimosa : bonjour@miimosa.com
- Syndicat des Energies Renouvelables : contact@enr.fr
- Tudigo : projets@tudigo.co

* Guide du financement participatif pour le développement des territoires - Financement Participatif France.
<https://financeparticipative.org/publications/guides-fpf/>

Les différents partenaires :



Lancée en août 2012, **Financement Participatif France (FPF)** est l'association des acteurs français de la finance participative (appelée également crowdfunding).

Rassemblant 130 membres, dont près de 70 plateformes de crowdfunding, tous types de métiers confondus (don avec ou sans contrepartie, prêt rémunéré ou sans intérêt et investissement en capital, en obligations ou en royalties), l'association a pour objectifs de :

- Fédérer et structurer les acteurs du financement participatif français et leur écosystème ;
- Représenter collectivement et défendre les droits et intérêts du secteur, notamment auprès des autorités de réglementation pour faire progresser le soutien de projets (entrepreneuriaux, culturels, sociaux, humanitaires, etc.) par les citoyens ;
- Promouvoir la finance alternative.

Site web : www.financeparticipative.org
Contact : info@financeparticipative.org